

# 145

Trimestriel  
CESE Wallonie  
Octobre 2020

REVUE

# Wallonie

## Invités

Thierry Bodson  
Jean-François Tamellini

## Dossier

La ville en réflexion

## Actus

Renouvellement du  
Comité de Contrôle de l'Eau



CESE Wallonie



Conseil économique, social  
et environnemental de Wallonie





**Luc Simar**  
Secrétaire général

La situation sanitaire, ses conséquences économiques et sociales restent préoccupantes. Après l'espoir d'un retour à une vie presque normale au début de l'été, il apparaît que la situation peut à nouveau se dégrader rapidement et conduire à de nouvelles réductions ou cessations d'activités.

La ville est un lieu important notamment pour les échanges sociaux, culturels, commerciaux ou économiques, pour l'éducation et l'enseignement. Le CESE Wallonie a initié un cycle de séminaires «La ville face aux défis du futur» qui vise à mener une large réflexion sur le thème de la ville dans ses différentes composantes afin d'aborder les enjeux transversaux liés à cette thématique importante pour notre région.

Le dossier de la revue est consacré à une introduction générale à la politique de la ville, au départ de la récente réforme de la politique des grandes villes et de la mise en place des perspectives de développement urbain. Dans son interview, Bruno Bianchet explique pourquoi le devenir des villes est devenu une préoccupation largement partagée, au niveau européen mais aussi en Wallonie. Jérôme Paquet, quant à lui, précise les contours et le contenu des perspectives de développement urbain. Des témoignages plus pratiques nous viennent de la Métropole de Lille à propos de la politique temporelle, de Flandre où la qualité de vie et l'image des villes se sont améliorées au cours de ces dernières années. Les projets de ville en cours à Charleroi et à La Louvière sont également présentés.

Après une première phase d'urgence, le Gouvernement wallon a lancé la phase de relance de la démarche «Get up Wallonia», dont l'objectif est de «*créer une dynamique intense et cohérente pour dessiner l'avenir de la Wallonie et des citoyens qui y vivent en mobilisant l'ensemble des acteurs et des leviers à disposition*». Pour s'y préparer, le CESE Wallonie a identifié 11 mesures prioritaires à intégrer dans le plan de relance wallon <sup>(1)</sup>. Pour surmonter la crise COVID-19 et ses conséquences, la Wallonie doit se doter d'un plan de relance fort, clair et cohérent. Les politiques de soutien et de reconstruction économique doivent poursuivre un triple objectif économique, social et écologique, en s'inscrivant dans les lignes directrices du Green Deal européen.

Les actualités du Conseil sont notamment marquées par l'entrée en fonction d'un nouveau Président, Jean-François Tamellini. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans cette fonction. Nous tenons également à remercier chaleureusement Thierry Bodson pour son engagement en faveur de la fonction consultative et son grand intérêt pour les travaux du Conseil. Ils sont les invités de ce numéro. Bonne lecture.

<sup>(1)</sup>Avis A.1443 «Get up Wallonia : 11 mesures prioritaires pour la relance», adopté le 15/07/2020.



## Invités

Thierry Bodson  
Jean-François Tamellini



## Dossier

La ville en réflexion

### A épingler

Le CESE Wallonie a réalisé une animation qui présente les impacts potentiels de la crise de la COVID-19 sur le tissu économique wallon.



Cette animation, d'un peu plus de 4 minutes, a été réalisée sur base des données publiées par le ERMG et le Bureau fédéral du Plan. Elle est disponible sur notre site internet (rubrique Actualités) ainsi que sur la chaîne YouTube du CESE Wallonie.

[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)





# 26

Actus

## Renouvellement du Comité de Contrôle de l'Eau

### Invités

**Thierry Bodson**  
**Jean-François Tamellini**  
«Pour une concertation sociale  
franche et constructive»

4

### Dossier

#### La ville en réflexion

##### Interviews

**Bruno Bianchet**  
«Le développement urbain : un chantier  
en perpétuelle mutation»

**Jérôme Paquet**  
«Pour une vision transversale du  
développement urbain»

##### Témoignages

La politique de la ville en Flandre  
La politique des temps de la Métropole de Lille  
Les projets de Charleroi  
Les projets de La Louvière

8

15

18

21

### Actus

Renouvellement du  
Comité de Contrôle de l'Eau

Interview de Veerle Nuyts et  
Xavier Vanden Bosch, European  
Semester Officers

26

26

30

### Livres

La sélection du Centre de Documentation

Et dans notre bibliothèque numérique

32

32

35



“ Pour une concertation sociale franche et constructive ”



## Thierry Bodson Jean-François Tamellini

Depuis le 12 octobre, Jean-François Tamellini, le nouveau Secrétaire général de la FGTB wallonne, est le Président du CESE Wallonie.

Il remplace Thierry Bodson, qui a été désigné Président de la FGTB fédérale.

Quel bilan Thierry Bodson dresse-t-il de sa Présidence et de son activité au Conseil depuis 2008 ? Quels conseils donnerait-il à son successeur ? Quelles sont les priorités de travail de Jean-François Tamellini ?

Et quels sont, pour lui, les principaux défis auxquels la Wallonie doit faire face ? Autant de questions abordées dans cette interview «croisée» accordée à la revue.

**Wallonie: Quel bilan dressez-vous de votre Présidence mais aussi de votre activité au CESE Wallonie depuis 2008 ?**

**Thierry Bodson:** Le premier enseignement que je tirerais est positif... et primordial : on a la chance, en Wallonie, d'avoir une concertation sociale de qualité. C'est loin d'être le cas partout et c'est suffisamment rare pour ne pas s'en féliciter. Une concertation sociale de ce niveau, ce n'est possible que grâce au respect et à la franchise entre interlocuteurs sociaux.

Autre leçon, et elle concerne l'ensemble des acteurs de la concertation et de l'économie wallonnes (je balaye aussi devant ma porte) : nous manquons d'anticipation. Prenez Get up Wallonia: le CESE Wallonie aurait été l'acteur idéal pour prendre l'initiative. Quand on sait le vivier de ressources et de connaissances qu'il y a en interne, c'est vraiment dommage.

Si on se souvient du modèle mosan, encouragé entre autres par Paul Magnette, on ne peut que constater que la concertation sociale fonctionnait encore mieux. C'est dans ce sens qu'il faut continuer à travailler.

**Wallonie : Il y a un an, dans une précédente interview, vous insistiez sur l'importance de «rendre ses lettres de noblesse à la concertation sociale». Qu'en est-il aujourd'hui selon vous ?**

**Thierry Bodson:** J'avais dit cela car je regrettais qu'à une certaine époque – sous le Gouvernement Borsus pour ne pas le citer – certains ne jouaient pas le jeu. On ne peut pas, d'un côté, vanter les mérites de la concertation sociale et, de l'autre, la contourner en tentant d'influencer unilatéralement le Gouvernement. Je l'avais dit clairement à l'époque et je le répète tout aussi clairement aujourd'hui: la concertation sociale doit fonctionner, en toute clarté et franchise, indépendamment de la composition des majorités gouvernementales.

**Wallonie: Vous venez d'être désigné en tant que nouveau Président du Conseil. Quel regard portez-vous sur le CESE Wallonie et quelles sont vos priorités de travail ?**

**Jean-François Tamellini:** Siégeant depuis 8 ans au Bureau de la FGTB wallonne, je suis déjà un peu familiarisé avec le CESE Wallonie, son

fonctionnement et ses travaux. Mais bon, on ne va pas se mentir : je suis encore loin de tout connaître... mais j'ai envie d'apprendre! En tous cas, ce dont je suis certain – et qui m'a été confirmé par de nombreuses personnes – c'est la qualité des équipes en interne. Pour ce mandat, j'espère pouvoir travailler avec elles et m'appuyer sur leur expertise et leur travail.

Au niveau des priorités, j'insisterais tout d'abord sur une évidence : une concertation sociale franche et constructive. J'espère pouvoir travailler dans les conditions et l'ambiance décrite par Thierry et ne pas connaître les écueils rencontrés il y a deux ans... La FGTB wallonne a d'ailleurs dû se mobiliser fin août pour rappeler cette évidence au Gouvernement. Depuis lors, les interlocuteurs sociaux ont été associés aux travaux de Get Up Wallonia, mais il conviendra de mesurer dans les prochaines semaines si le Gouvernement tiendra réellement compte des avis émis notamment au sein du Conseil. Car ce plan ne pourra porter ses fruits que dans une logique partant du terrain vers «le haut», avec des interlocuteurs sociaux pleinement informés, concertés et associés à la démarche.

Autre évidence : en tant que Président, je ne suis pas là pour imposer les positions de la FGTB wallonne. Un mandat de Président, ça s'exerce évidemment pour concerter, négocier, travailler et avancer ensemble.

**Wallonie: Quels conseils donneriez-vous à Jean-François Tamellini pour sa nouvelle fonction ?**

**Thierry Bodson:** Si je devais lui donner un seul conseil, ce serait de ne pas hésiter à faire ce qu'il vient de dire : s'appuyer sur les équipes et le travail internes. Le CESE Wallonie est un véritable nid de compétences, un lieu de concertation de qualité... C'est un très bel outil qu'il faut continuer à développer.

Mais, à part ça, je n'ai pas vraiment de conseil à lui donner. Je sais qu'il sait que, dans les processus de concertation, on peut trouver un accord sans perdre son âme. Son expérience de la concertation sur des dossiers fédéraux constituera un atout pour son travail au niveau wallon et au sein du CESE Wallonie. Je sais aussi que nos styles sont peut-être différents mais que le fond, lui, est très très proche.

**Jean-François Tamellini:** C'est clair : les accents liégeois et borains ne seront jamais les mêmes... Mais, sur le fond, aucune différence, j'entends rester dans la continuité de Thierry: dialogue, travail, confiance et consensus.

**Wallonie: Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels la Wallonie doit faire face ?**

**Jean-François Tamellini:** Il y a des réalités qui s'imposent à nous. La réalité économique, la situation budgétaire de la Région... Mais aussi les urgences sociales et environnementales.

Au niveau économique, il faut partir des réalités régionales, telles qu'elles sont, avec nos forces et nos faiblesses. Le développement du social ne peut se faire sur un désert économique... mais l'économie ne peut pas non plus se développer sur une planète morte. La crise environnementale et climatique qui s'impose à nous constitue un défi commun à toute la société: tout le monde veut et doit pouvoir vivre et travailler dans un monde sain et durable. C'est un objectif commun autour duquel nous pouvons et devons travailler. Je tiendrai le même discours sur le social et le genre. La réduction de la pauvreté et des inégalités de genre sont des enjeux qui concernent l'ensemble de la société. Ces objectifs doivent donc rester en tête des priorités. Ce sont des combats transversaux, qui doivent animer l'ensemble des politiques.

Au niveau de l'emploi, il y a plusieurs axes autour desquels les membres du CESE Wallonie peuvent se retrouver, tout en y trouvant chacun des intérêts. Je pense notamment à l'apprentissage, la formation, le développement du taux d'emploi (mais de l'emploi durable et de qualité, j'insiste)... Ce sont des dossiers essentiels et interdépendants, aux niveaux social et économique. Prenez la formation. Les entreprises insistent très souvent sur la demande d'emploi: la formation serait insuffisante et devrait être en meilleure adéquation avec leurs besoins immédiats. Mais de leur côté, elles doivent impérativement améliorer l'attractivité des fonctions et développer des pistes innovantes pour créer des emplois durables et de qualité... C'est autour de ces questions que l'on doit pouvoir trouver des consensus et des pistes pour travailler ensemble.

## CV EXPRESS



### Jean-François Tamellini

Borain d'origine – il est né à Mons en 1974 –, Jean-François Tamellini est licencié en Sciences de gestion (orientation management public) de l'Université de Mons. Entré à la Centrale des métallos FGTB en 1999, il intègre le SETCa cinq ans plus tard avant de revenir, en 2006, à la MWB pour y exercer la fonction de chef de cabinet. En 2012, il est élu Secrétaire fédéral de la FGTB. Dans ce cadre, il est responsable de plusieurs dossiers de sécurité sociale (pensions, soins de santé, vacances annuelles...), mais suit également attentivement les matières liées à l'énergie et au climat, sans s'éloigner de sa formation de base puisqu'il devient Vice-Président du Conseil central de l'Économie en 2018. Particulièrement sensible à la situation des migrants, il prend une part active dans les mobilisations de sans-papiers. Le 10 septembre 2020, il est élu Secrétaire général de la FGTB wallonne en remplacement de Thierry Bodson, élu lui au poste de Président de la FGTB fédérale.





## Thierry Bodson

Depuis 2008, date à laquelle il a été désigné membre de l'Assemblée générale, Thierry Bodson s'est investi pleinement dans les travaux du CESE Wallonie (à l'époque, Conseil économique et social de la Région wallonne). Il a présidé le Conseil à deux reprises : de 2011 à 2013 et de juin 2019 à octobre 2020. Convaincu de la nécessité d'avoir une concertation sociale de qualité et du rôle que le CESE Wallonie peut jouer en la matière, Thierry Bodson a connu et accompagné les évolutions du Conseil. En 2019, lors de sa désignation comme Président, il disait : «L'élargissement (ndlr: aux associations environnementales) représente un réel défi. Ensemble, nous devons faire de cet élargissement une force, une richesse et non un frein aux travaux du Conseil car nous sommes tous attachés au rôle capital de la fonction consultative».

Lors de sa dernière séance du Bureau, Thierry Bodson a remercié l'ensemble des membres des organisations ainsi que les collaborateurs du CESE Wallonie pour leur collaboration, soulignant l'esprit constructif dans lequel les travaux sont menés. «Je continuerai à avoir une attention particulière pour les avis rendus par le Conseil et ses activités» a conclu le Président sortant, avant d'être chaleureusement applaudi par les membres du Bureau.



*Le CESE Wallonie est un véritable nid de compétences, un lieu de concertation de qualité...  
C'est un très bel outil qu'il faut continuer à développer.*

Thierry Bodson





# La ville en réflexion



Lieu de concentration de populations et d'activités, la ville joue un rôle essentiel en termes de développement socio-économique et de vivre ensemble. Elle est aussi au cœur des défis de nos sociétés d'aujourd'hui et de demain : mobilité, environnement, cohésion sociale, logement, démographie, digitalisation, démocratie,...

Le devenir des villes, qui sont en perpétuelle mutation, est depuis de nombreuses années une préoccupation largement partagée. Au niveau européen, les programmes de développement urbain ou encore la Charte de Leipzig sur «La ville européenne durable» dressent le cadre général des politiques des villes.

En Wallonie, les premières expériences-pilotes de rénovation urbaine remontent à 1974. Depuis lors, plusieurs mesures et plans ont été pris, menant à une véritable politique intégrée de la ville. La Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 indique d'ailleurs que *«les villes et communes ont un rôle majeur à jouer dans la réalisation et le succès de la transition sociale, écologique et économique de la Wallonie»*.

Le 25 septembre, le CESE Wallonie lançait son cycle de séminaires sur «La ville face aux défis du futur», avec un premier webinar intitulé «La ville en réflexion». En organisant ce cycle, l'objectif du Conseil est de mener un vaste débat sur le thème de la ville dans ses différentes composantes et d'aborder les enjeux transversaux liés à cette thématique avec l'ensemble des acteurs concernés.



Le dossier est consacré à la politique de la ville en Wallonie, dont l'un des outils est la Perspective de développement urbain (PDU). L'article principal présente la PDU, les processus mis en place, le financement des actions et les recommandations du Pôle Aménagement du territoire à ce sujet (voir page 10).

Dans son interview, Bruno Bianchet (LEPUR-ULiège) nous explique quels sont les enjeux et les perspectives en matière de développement urbain (voir page 15). Les objectifs poursuivis et les contenus des PDU présentés par les 7 grandes villes wallonnes sont détaillés en page 18 par Jérôme Paquet (SPW-Territoire).

Plusieurs témoignages sont également proposés : la politique de la ville en Flandre (page 21), la politique temporelle en Métropole de Lille (page 22), les projets de développement urbain menés à Charleroi (page 23) et à La Louvière (page 24).



## La politique des grandes villes en Wallonie

Une politique des grandes villes a été mise en place en 2000 par le Gouvernement fédéral en vue de soutenir des actions permettant l'amélioration du cadre de vie et de logement dans les villes et communes comportant des quartiers défavorisés. Un système de financement par enveloppe a été mis au point dès le début, en engageant les grandes villes à réaliser des objectifs préalablement convenus par le biais de projets innovants dans des quartiers urbains en difficulté. Les principaux objectifs consistaient à améliorer la qualité et les conditions de vie dans les villes, à favoriser la sécurité et à encourager la reprise des fonctions économiques.

Des conventions annuelles ont été conclues avec des villes sélectionnées suivant des critères permettant d'éviter une dispersion des moyens disponibles et d'améliorer l'efficacité des actions. En Wallonie, 5 villes ont pu bénéficier, dès 2000, de l'appui de la politique fédérale des grandes villes : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons et Seraing. Dotés d'un budget conséquent, les projets initiés par la politique fédérale des grandes villes ont pu être subsidiés à 100%, sans contribution financière des villes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, suite à la Sixième réforme de l'Etat, la politique de la ville est devenue une compétence régionale. Le Gouvernement wallon a décidé de consacrer près de 8 millions € pour permettre la poursuite des actions menées par les 5 grandes villes wallonnes qui bénéficiaient auparavant du soutien fédéral. En 2016 et 2017, les villes de Mouscron et de Verviers se sont rajoutées et le budget alloué a été augmenté de 5 millions €.

C'est en 2018 que le Gouvernement wallon a adopté une réforme importante de la politique des grandes villes afin de répondre aux défis et enjeux auxquels les villes sont confrontées. La Wallonie doit en effet prévoir des politiques publiques de soutien adaptées aux villes dans certains domaines tels que la revitalisation des centres urbains, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, la mobilité, la verdurisation des centres villes...

Cette réforme importante, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a fait évoluer la politique de la ville

### Qu'entend-on par «grande ville» ?

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation définit la grande ville comme étant une commune à caractère urbain dont la population est de plus de 50.000 habitants et dont le revenu moyen net par habitant est inférieur au revenu moyen net wallon. Ces données statistiques sont établies au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit les élections communales.

Sur base de cette définition, 7 grandes villes wallonnes sont soutenues: Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Seraing et Verviers. Elles sont les seules à pouvoir bénéficier d'une subvention sous la forme d'un droit de tirage dans le cadre de la politique des grandes villes <sup>(1)</sup>.

en instaurant un nouvel outil stratégique et opérationnel appelé «Perspective de développement urbain (PDU)». Cet outil a pour objectif de doter les communes à caractère urbain d'un document stratégique pluriannuel, calqué sur une législature communale, qui permet notamment une bonne gestion et la programmation des actions urbaines ainsi que l'encadrement de leur financement.

### La Perspective de développement urbain

Les communes à caractère urbain peuvent se doter, dans le cadre de leur Programme stratégique transversal (PST), d'un outil stratégique et opérationnel de gouvernance interne appelé «Perspective de développement urbain (PDU)» (voir également l'interview de Jérôme Paquet à ce sujet en page 18). Les grandes villes, répondant aux critères définis dans le Code de la démocratie locale et de décentralisation, sont toutefois obligées de se doter d'une PDU pour pouvoir bénéficier des subsides alloués dans le cadre de la politique des grandes villes.

<sup>(1)</sup> Ainsi, une ville comme Namur n'est pas considérée comme une grande ville de par son revenu moyen net par habitant supérieur au revenu moyen net wallon.

Cet outil stratégique permet aux communes à caractère urbain d'identifier les ambitions transversales à mettre en œuvre au cours de la législature communale. Les ambitions transversales sont choisies sur la base de l'analyse contextuelle de la commune à caractère urbain, faite au regard des objectifs régionaux suivants :

- rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes ;
- faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité ;
- encourager la reconstruction de la ville sur la ville ;
- privilégier un logement et un cadre de vie de qualité ;
- offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts ;
- faire des communes à caractère urbain un moteur du redéploiement économique ;
- créer des communes à caractère urbain intelligentes.

La PDU permet également à ces communes d'identifier les quartiers situés sur leur territoire qui nécessitent une intervention prioritaire au regard des ambitions transversales identifiées au préalable, ainsi que de leur contexte économique, environnemental, urbanistique ou social.

Elles y définissent ensuite les actions de développement urbain à mettre en œuvre, en estimant les moyens humains qu'elles requièrent, leurs coûts et les sources de financement possibles. Seules les actions contenues dans la PDU peuvent bénéficier du financement régional de la politique des grandes villes. Un ordre de priorité des actions en fonction de leur degré de maturité est également établi, tout comme des indicateurs de résultat sur la base desquels la mise en œuvre des actions sera évaluée au regard des ambitions contenues dans la PDU.

Une procédure a été établie pour l'adoption de la PDU de chaque commune à caractère urbain. Au terme de ce processus qui peut prendre plusieurs mois, le Gouvernement wallon approuve – ou non – la PDU. Les subventions sont libérées en fonction de cette décision. A noter que le Pôle Aménagement du territoire (dont le Secrétariat est assuré par le CESE Wallonie) intervient dans cette procédure (voir encadré page 12).



## Le financement des actions

L'approbation de la PDU par le Gouvernement wallon permet à la grande ville de recourir aux moyens financiers de la politique des grandes villes pour la réalisation des actions qu'elle aura identifiées au préalable et qu'elle souhaite voir couvertes par le financement régional lié à la politique des grandes villes. Dans sa PDU, la ville doit identifier des projets dont le montant total de dépenses nécessaires à la réalisation représente entre 150% et 200% de l'enveloppe réservée à la ville, dans le cadre de son droit de tirage.

Pour calculer le montant des droits de tirage de chaque ville, le Gouvernement wallon a réparti le budget total lié à la politique des grandes villes, soit 12,264 millions € par an lors du programme pluriannuel 2019-2024, selon les critères suivants : 75% de manière proportionnelle à la taille de la population de la grande ville et 25% de manière inversement proportionnelle au revenu net par habitant de la grande ville. L'enveloppe accordée à chaque grande ville est liquidée automatiquement par le Gouvernement en 7 tranches annuelles, selon une proportion reprise dans le tableau à la page suivante.



## L'avis du Pôle Aménagement du territoire

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit que le Pôle Aménagement du territoire émet un avis sur la PDU, et plus particulièrement sur la cohérence entre les objectifs régionaux, les ambitions transversales de la grande ville et les actions pour lesquelles le collège communal souhaite recevoir la subvention.

En septembre et octobre 2018, le Pôle a émis un avis sur les PDU des 7 grandes villes qui peuvent bénéficier des moyens dédiés à la politique des grandes villes pour leur mandature communale 2019-2024. De cette expérience, le Pôle a émis un avis d'initiative dans lequel il développe des pistes de réflexion en vue d'améliorer l'utilisation de l'outil et renforcer les effets positifs de la PDU sur le développement des grandes villes concernées.

Cet avis d'initiative, ainsi que ceux émis sur les PDU des 7 grandes villes sont disponibles sur [www.cesewallonie.be/avis](http://www.cesewallonie.be/avis).

Années	Parts du droit de tirage versés
N	1/12
N+1	1/6
N+2	1/6
N+3	1/6
N+4	1/6
N+5	1/6
N+6	1/12

Dans ce tableau, l'année N est l'année qui suit l'installation du Conseil communal après les élections. Le premier versement de 1/12 de l'enveloppe est effectué automatiquement. La grande ville devra toutefois rembourser la somme si la PDU n'est pas approuvée par le Gouvernement wallon.

Notons également qu'un minimum de 50% de l'enveloppe devra être utilisée à des dépenses d'investissement, par opposition aux dépenses de personnel et de fonctionnement. Une disposition transitoire pour la programmation 2019-2024 prévoit que ce taux est réduit 40%. Dans l'hypothèse où la grande ville est son propre auteur de projet, les frais d'étude peuvent être assimilés à des dépenses d'investissement.



Enfin, le Code de la démocratie locale et de décentralisation prévoit deux mécanismes de contrôle de l'utilisation des montants octroyés: la transmission annuellement d'un état des dépenses au Gouvernement et la rédaction d'un rapport intermédiaire et d'un rapport d'évaluation finale.

## En conclusion

La réforme de la politique des grandes villes, assez récente, a apporté plusieurs avancées positives en matière de soutien aux grandes villes: mise en place d'un programme d'actions pluriannuel au moyen d'un outil stratégique et opérationnel tel que la PDU, liquidation des subventions sous la forme d'un droit de tirage, mise en évidence des dépenses d'investissement. Elle fixe les premiers jalons d'une véritable politique intégrée de la ville telle que souhaitée dans la Déclaration de politique régionale wallonne pour la législature 2019-2024.

### Vers un réseau des villes wallonnes

La Wallonie a mis en place une plateforme des villes wallonnes qui vise à fédérer dans un même réseau l'ensemble des acteurs wallons du développement urbain et à assurer l'échange d'informations sur la politique de la ville. Celle-ci rassemble les connaissances et les retours d'expériences en matière de développement urbain ainsi que l'accompagnement et la formation des acteurs. Elle doit ainsi permettre de faire le lien entre les acteurs locaux et la Région. Cette plateforme est présente sur [www.platforme-villes-wallonie.be](http://www.platforme-villes-wallonie.be).

## La politique de la ville dans la DPR

La Déclaration de Politique Régionale (DPR) wallonne pour la législature 2019-2024 insiste sur le rôle essentiel des villes dans la transition écologique, sociale et économique de la Wallonie. Le souhait du Gouvernement est d'amplifier l'attractivité des villes en favorisant la mise en place d'une véritable politique intégrée des villes. Cette dernière comportera un volet relatif à la politique de la mobilité, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité, au renforcement de la nature en ville et de la qualité de l'air, et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La DPR prévoit que la politique wallonne de la ville veuille notamment à:

- étudier les mécanismes qui peuvent permettre aux villes de faire face au coût croissant des fonctions qu'elles remplissent au profit du territoire ;
- encourager la concentration des nouveaux projets d'habitat dans les zones bien situées des pôles urbains, en poursuivant des objectifs de densité afin de lutter contre l'étalement urbain ;
- mettre en place de véritables «contrats de quartiers» pour permettre aux villes de revitaliser de manière cohérente et dans la durée leurs quartiers en souffrance ;
- renforcer le soutien au commerce en ville.

L'attractivité des pôles urbains sera notamment favorisée par:

- la généralisation des droits de tirage sur base de critères objectifs et non pénalisants ;
- une réglementation facilitant la réhabilitation des immeubles patrimoniaux dans les cœurs de villes ;
- un soutien plus important aux personnes en grande difficulté sociale et/ou souffrant de problèmes de santé mentale et d'assuétudes, en répartissant des infrastructures *ad hoc* de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire ;
- une réglementation pour lutter contre les phénomènes nuisibles dans les centres urbains (incivilités...) ;
- l'accélération des procédures liées aux infractions urbanistiques ;
- la révision du mécanisme de taxation sur les immeubles inoccupés afin de le rendre plus dissuasif et plus rapide.

Des mesures seront également prises pour améliorer l'intégration dans le circuit du travail un public qui est très éloigné du marché de l'emploi et pour faciliter le fonctionnement des villes et des communes.

## L'après COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions sur l'ensemble de nos sociétés, sur les plans humains, sociaux, économiques... mais aussi sur la façon de vivre (dans) la ville et de réfléchir à son devenir. Le confinement généralisé, connu de mars à juin, a eu un impact considérable sur les attentes des populations à l'égard de leur lieu de vie. Pour ne prendre qu'un exemple, la possibilité d'avoir un balcon ou un jardin était devenu un atout majeur pour les habitants des villes. Pour maintenir les populations dans les centres urbains, il est nécessaire de développer davantage encore l'aménagement des espaces publics, de parcs ou de jardins partagés. Des expériences concrètes, comme les potagers collectifs sur des toits d'immeubles ou des jardins communs, sont d'ailleurs menées dans plusieurs villes belges.

D'autres thématiques doivent également être abordées sous un angle nouveau : la mobilité (avec une réorganisation des voiries pour permettre à la mobilité douce de se développer), l'économie résiliente (avec un accès aux circuits courts de production et de consommation), la cohésion sociale (avec le renforcement des solidarités), la gestion parcimonieuse du sol, l'organisation du temps <sup>(1)</sup> ou encore les questions relative à la connectivité et à la gouvernance. Comme l'indique Bruno Bianchet <sup>(2)</sup>, *«la crise sanitaire a mis les décideurs à l'épreuve des faits en les contraignant à adapter leur gouvernance locale. Et certaines mesures prises dans l'urgence seront pérennisées vu l'évolution des comportements des citoyens».*

<sup>(1)</sup> Voir l'article sur les politiques temporelles en page 22.

<sup>(2)</sup> Voir l'interview en page 15.



**Rendez-vous le vendredi 27 novembre pour le webinaire sur «La ville en cohésion», lors duquel seront notamment abordés les thèmes de la cohésion sociale, des espaces urbains et de l'intégration des migrants.**

**Plus d'infos sur [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)**

## Le développement urbain : un chantier en perpétuelle mutation



### Bruno Bianchet

Docteur en géographie, Bruno Bianchet est pilote de recherches au LEPUR-ULiège, où il coordonne, notamment, les actions relatives aux politiques de la ville. Il est aussi consultant indépendant dans le développement économique local et la gestion des territoires urbanisés.

Ce spécialiste de la politique de la ville nous explique pourquoi le devenir des villes est devenu une préoccupation largement partagée, quels sont les enjeux en présence et les perspectives dressées au niveau européen en matière de développement urbain.



**Wallonie: Le devenir des villes est une préoccupation largement partagée, et cela depuis longtemps...**

**Bruno Bianchet:** Tout à fait. La ville est un lieu de concentration d’habitants, d’activités, de savoirs... et de défis également. Au niveau européen, les villes sont perçues comme étant au cœur des solutions aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Mais où se concentrent également de nombreux problèmes, comme le chômage, la pauvreté ou les tensions socio-économiques. Cela explique pourquoi le devenir des villes est une préoccupation largement partagée et ce, depuis de nombreuses années! Au niveau européen, quelques dates sont à retenir en ce qui concerne la politique de la ville: 1975, avec la création du FEDER ; 1999 avec le SDEC (Schéma de développement de l’espace communautaire) ; 2002, date du début des programmes URBACT ; 2007 et la Charte de Leipzig «Ville européenne durable» sur laquelle je reviendrai et enfin 2016, avec la signature du Pacte d’Amsterdam définissant un «Agenda urbain européen». Au niveau de la Wallonie, les premières expériences pilotes menant à la rénovation urbaine datent de 1974. En 1993, les ZIP (Zones d’initiative privilégiées) sont créées et en 1999, le Schéma de développement régional est adopté. La politique fédérale des grandes villes est créée en 2000 ; elle sera régionalisée en 2015. En 2018, la politique wallonne de la ville est mise en place, notamment avec l’instauration de la Perspective de développement urbain. Cette importance accordée à la thématique de la ville est d’ailleurs confirmée dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024.

**Wallonie: Les perceptions de la ville peuvent être très différentes. Pour quelles raisons?**

**Bruno Bianchet:** En effet, la ville peut être perçue de manière très diversifiée : elle est vue soit comme la solution à tous les problèmes, soit comme la source de ces mêmes problèmes. Certains ont une vision de la ville précaire et marginale ; pour d’autres, la ville est le vecteur de croissance et de durabilité. Quoiqu’il en soit, il faut reconnaître qu’agir sur la ville est un processus de construction perpétuel et un éternel recommencement. Non pas que les acteurs de l’urbain ne sont pas compétents,

mais les évolutions techniques, sociales et des modes de vie sont telles qu’il est difficile d’anticiper et de répondre aux nouveaux défis qui apparaissent en permanence. Prenons l’exemple des trottinettes électriques : qui aurait pensé, il y a seulement trois ans, que celles-ci seraient autant utilisées, avec toutes les conséquences que l’on sait au niveau de la mobilité et de la gestion du parc ? Et la crise sanitaire a nécessité d’adapter l’aménagement urbain en quelques semaines!

**Wallonie: Quels sont les enjeux pour la ville?**

**Bruno Bianchet:** Personnellement, je préfère parler des enjeux pour l’urbain. La notion de ville peut paraître connotée, voire figée. Alors que l’urbain couvre les notions de territoire et de modes de vie, ce qui me paraît plus adéquat. Dans le cadre de la réécriture de la Charte de Leipzig, différentes réflexions ont été initiées et de nouveaux enjeux identifiés. Une récente publication du Ministère allemand de la ville<sup>(1)</sup> identifie 12 défis pour l’urbain : l’inclusion des migrants et réfugiés, la qualité de l’air, la lutte contre la pauvreté urbaine, le logement, l’économie circulaire, l’emploi et l’économie locale, la transition énergétique, l’utilisation durable des terres et solutions naturelles, la mobilité urbaine, la transition numérique et les marchés publics. Ces 12 défis sont d’ores et déjà au centre des réflexions et actions menées par les villes de Wallonie et ce, dans le cadre de réseaux regroupant plusieurs villes. Citons le réseau «ROOF», qui vise à lutter contre le sans-abrisme, et auquel la ville de Liège participe (ainsi que Gent). La ville de Seraing a vu son projet de lutte contre la pauvreté «A place to be-come», accepté dans le cadre du programme UIA (Actions Innovantes Urbaines), une première pour une ville wallonne. D’autres villes belges sont impliquées dans les réseaux URBACT, comme Vilvoorde («Zero Carbon cities») ou Mechelen («Resourceful Cities») ou encore Antwerp («Thriving streets»). Ces réseaux européens permettent aux villes partenaires de partager leurs réflexions et les solutions mises en place.

**Wallonie: Qu’en est-il de la nouvelle Charte de Leipzig?**

**Bruno Bianchet:** Comme je l’ai indiqué, une nouvelle Charte est en cours d’écriture et devrait être

disponible en d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'un texte fondateur: aujourd'hui, les politiques de développement urbain intégrées et participatives telles qu'entendues par la Charte de 2007 prévalent partout en Europe. La nouvelle Charte est dès lors très attendue. Elle met l'accent sur le pouvoir de transformation des villes, selon une approche multi-scalaire et multi-dimensionnelle (ville juste, verte et productive). Elle rappelle les principes de bonne gouvernance urbaine et les conditions à mettre en place pour permettre aux villes de se transformer.

### **Wallonie: On reparlera donc de la politique de la ville pendant longtemps encore...**

**Bruno Bianchet:** Très certainement. Le développement urbain est un vaste chantier, en perpétuelle mutation. Les questionnements et les méthodes sont à renouveler continuellement. Aujourd'hui, différents acteurs de la «fabrique urbaine» proposent de nouveaux modes de penser et de construire la cité (citons notamment la mutabilité urbaine, l'urbanisme tactique ou la théorie du Donut). Les approches se renouvellent sans cesse. Bien sûr, les changements ont toujours eu lieu ; mais leur rythme s'accélère ! Les villes doivent être prêtes à s'adapter plus rapidement, de manière efficiente, en intégrant de plus en plus de défis transversaux. La crise sanitaire a mis les décideurs à l'épreuve des faits en les contraignant à adapter leur gouvernance locale. Et certaines mesures prises dans l'urgence seront pérennisées vu l'évolution des comportements des citoyens.

<sup>(1)</sup> «Dix ans après la Charte de Leipzig» ([www.eukn.eu](http://www.eukn.eu))

## **Les enjeux de la législation**

Lors du webinaire organisé par le CESE Wallonie le 25 septembre, Pierre-Yves Dermagne, qui était à ce moment Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville <sup>(1)</sup>, a fait part des enjeux et perspectives de la législation sur la thématique de la ville. Constatant que les villes ont été en première ligne dans la crise sanitaire, le Ministre a souligné qu'elles sont «des acteurs clés pour relever bon nombre de défis planétaires. La mondialisation, la numérisation, le vieillissement, la migration, le changement climatique ou la dégradation de l'environnement, tout se manifeste et se cristallise à ce niveau».

Il a rappelé les principaux axes de la DPR 2019-2024 en ce qui concerne la politique de la ville (voir également p.13): «Il est primordial pour la Wallonie de renforcer encore l'attractivité de ses villes. Cet objectif, nous l'avons placé au cœur de la stratégie régionale, à un moment où l'affectation efficiente des moyens est plus importante que jamais. Cette politique intégrée de la ville inclura la problématique des quartiers et la dynamique de rénovation et de revitalisation urbaines, mais elle ira au-delà, pour définir et coordonner les initiatives sectorielles. Elle devra permettre de concentrer les moyens attachés à différentes compétences, sur les projets qui intègrent des thématiques urbaines: mobilité, cohésion sociale, verdurisation, dynamisation commerciale, numérisation, qualité de l'air et, globalement, cadre de vie. Elle devra, également, encourager les dynamiques locales de participation citoyenne».

De manière concrète, le Ministre a évoqué les outils existants: la nécessité de répondre aux recommandations formulées par le Pôle Aménagement du territoire sur les Perspectives de développement urbain ; l'utilité de faire évoluer les dispositions du CoDT relatives à la rénovation et à la revitalisation urbaines ; l'importance de réaliser la simplification administrative. Il a aussi insisté sur les compétences transversales, détaillant les mesures pouvant être prises dans les différentes thématiques: «Le développement d'une véritable politique intégrée de la ville implique de coordonner les mesures d'opérationnalisation de six thématiques : le développement des quartiers, la cohésion sociale, la mobilité, l'animation et la gestion commerciale des centres, la végétalisation et le numérique».

<sup>(1)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville est Christophe Collignon (Pierre-Yves Dermagne ayant été nommé Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et du travail au Gouvernement fédéral).



## Pour une vision transversale du développement urbain



# Jérôme Paquet

Géographe de formation, Jérôme Paquet est Attaché au SPW-Territoire, en charge de la politique de la ville. A ce titre, il coordonne les dossiers relatifs à la Perspective de développement urbain (PDU), un outil mis en place en 2018 au niveau wallon.

Quels sont les objectifs poursuivis par la PDU ? Quelles sont ses différentes dimensions ? Que doit-elle contenir ? Autant de questions auxquelles répond Jérôme Paquet dans cette interview.

## **Wallonie: Pourriez vous nous rappeler les origines de la PDU et les objectifs régionaux en matière de politique de la ville ?**

**Jérôme Paquet:** La Perspective de développement urbain est un outil de développement urbain, défini par le décret de juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et par l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la PDU, adopté en novembre de la même année. Depuis plusieurs années, l'un des objectifs des autorités est de renforcer l'attractivité des villes, en y améliorant la qualité de vie. Pour y arriver, 7 objectifs régionaux ont été établis : reconstruire la ville sur la ville, développer le logement et un cadre de vie de qualité, mettre en place un réseau d'espaces publics attractifs, faire de la ville le moteur de redéploiement économique, rendre les villes plus accueillantes, assurer un mieux vivre ensemble et la solidarité, développer des villes intelligentes. Ces objectifs visent à assurer un développement territorial optimal pour la Wallonie. Pour les atteindre, un outil a été mis en place par le Gouvernement wallon : la Perspective de développement urbain.

## **Wallonie: Quelles sont les différentes dimensions de la PDU ?**

**Jérôme Paquet:** La PDU compte 5 dimensions essentielles, que je vais détailler : stratégique, opérationnelle, spatialisée, temporelle et transversale. Commençons par la dimension stratégique : la PDU doit contenir la vision de la ville et ses principales ambitions pour les 6 années de la législature. Elle peut, voire doit, être liée à la Déclaration de Politique communale. Mais la PDU ne doit pas se limiter à une réflexion conceptuelle : elle doit proposer des actions concrètes, en identifiant les moyens humains et financiers nécessaires pour chacune des actions. Il s'agit de la dimension opérationnelle. Il faut également tenir compte de la dimension spatiale. En réalité, les villes couvrent des territoires qui présentent de grandes disparités. Par exemple, la ville de Mouscron est perçue comme un centre-ville et trois villages. Il est clair que les constats, ambitions et actions seront différents s'ils concernent le centre-ville (fortement urbanisé et en jonction avec la ville de Tourcoing) ou l'Est de la commune (où l'activité agricole est davantage présente).

En ce qui concerne la dimension temporelle, la PDU est limitée à la durée de la législature communale ; néanmoins, la mise en œuvre dépasse généralement 6 ans et les actions peuvent s'étendre au-delà. Enfin, la dimension transversale est également importante : la PDU doit prendre en considération différentes thématiques comme le cadre de vie, la santé, le logement, la biodiversité, le redéploiement économique, la cohésion sociale, etc.

## **Wallonie: Quel doit être le contenu de la PDU ?**

**Jérôme Paquet:** Concrètement, la PDU ne doit pas forcément consister en un document de plusieurs centaines de pages mais plutôt s'orienter vers un outil structuré qui met en avant des constats, une vision stratégique et des actions opérationnelles. La PDU fait l'objet d'une procédure bien précise avant d'être validée par le Gouvernement wallon (voir l'article en page 10). Elle doit comporter 4 grands chapitres : l'analyse contextuelle, les ambitions, les quartiers prioritaires et les actions. Le premier chapitre, à savoir l'analyse contextuelle, présente les grands constats du territoire qui permettent d'aboutir à la définition de la politique de la ville. Cette analyse s'appuie tout d'abord sur les documents existants, et ils sont nombreux : le Schéma de développement communal, le Plan communal stratégique, le Plan communal de mobilité, la rénovation urbaine... L'élaboration d'une PDU est l'occasion de croiser ces documents et d'échanger les informations entre les différents services communaux (ce qui n'est pas toujours le cas). D'autres éléments viennent compléter cette analyse contextuelle : les données « froides » (statistiques et relevés), les données « chaudes » (les enquêtes ou processus participatifs) ainsi que les projets structurants.

## **Wallonie: La ville doit également définir ses ambitions...**

**Jérôme Paquet:** Effectivement, c'est l'objet du deuxième chapitre de la PDU. Il s'agit pour la ville de formuler ses stratégies de développement du territoire, en lien d'une part, avec l'analyse contextuelle et, d'autre part, avec les 7 objectifs régionaux que j'ai évoqués. Pour prendre l'exemple de La Louvière (voir également page 25), l'ambition n°2 de la PDU est de « reconverter les friches urbaines



en fonction des besoins des acteurs locaux». Elle est clairement en lien avec les constats, le PST (Programme stratégique transversal) et des projets déjà existants (la reconversion de plusieurs friches situées dans le centre-ville). Après avoir défini ses ambitions, la ville doit également déterminer les quartiers prioritaires : au regard du contexte économique, environnemental et urbanistique ainsi qu'en lien avec les ambitions transversales, certains quartiers nécessitent en effet des interventions prioritaires. Sur base d'agrégation de plusieurs indicateurs (socio-économiques et de cadre de vie), la ville de Charleroi a ainsi identifié 15 quartiers prioritaires. La ville de Mons a procédé de manière différente, en privilégiant des quartiers où des actions avaient déjà été menées auparavant, en vue de concentrer les moyens. Enfin, le dernier chapitre de la PDU reprend des fiches-actions qui détaillent, pour chaque action, les espaces de mise en œuvre, les moyens financiers et humains à mobiliser, la priorisation et les indicateurs choisis.

### Wallonie: Quel regard portez-vous sur cet outil ?

**Jérôme Paquet:** La PDU a été mise en place très récemment: nous n'avons peut-être pas assez de recul pour pouvoir en tirer des conclusions définitives. Cependant, il est clair que cet outil permet d'avoir une vision stratégique, transversale et territorialisée du développement urbain. Les procédures mises en place prévoient des évaluations intermédiaires et des ajustements. Bien que son contenu soit arrêté de manière précise, la PDU peut évoluer et être adaptée à chaque situation. Pour certaines communes, elle pourra être la base d'une véritable réflexion de développement, pour d'autres, elle permettra de concrétiser un master plan ou un projet de ville. Quoi qu'il en soit, il est essentiel que l'ensemble des acteurs de la ville, du Collège communal aux agents communaux, sans oublier la population, s'approprient véritablement la PDU. A cet égard, la communication, tant interne qu'externe, ne doit pas être oubliée. La PDU est un outil qu'il importe de faire vivre !

#### A épinglez

Les présentations PPT des intervenants ainsi que la capsule vidéo du Ministre Pierre-Yves Dermagne du webinaire du 25 septembre sur «La ville en réflexion» sont disponibles sur le site internet :

[www.cesewallonie.be/agenda/webinaire-la-ville-en-reflexion](http://www.cesewallonie.be/agenda/webinaire-la-ville-en-reflexion).

Si vous n'avez pas pu assister au direct, vous pouvez revoir l'enregistrement complet du webinaire. Il suffit de vous inscrire via le lien disponible sur la même page de notre site internet.

**WEBINAIRE 1**  
EN DIRECT

**La ville en réflexion**

vendredi  
**25/09/2020**  
de 10h à 12h

**CESE Wallonie**  
Conseil économique, social  
et environnemental de Wallonie

Cycle de 4 séminaires thématiques **La ville face aux défis du futur**

# Témoignages

## La politique de la ville en Flandre



«La Flandre est une région fortement urbanisée : elle compte 13 'centrumsteden' (les 2 grandes villes que sont Anvers et Gand, plus 11 villes régionales) ainsi que 21 villes dites 'provinciales'. La qualité de vie et l'image des villes se sont améliorées au cours de ces dernières années. Bien sûr, il reste un certain nombre de problèmes sociaux et des défis à relever, ce qui nécessite des efforts tant de la part des responsables politiques que des citoyens. Mais il est clair que la ville est un véritable moteur de la société : c'est là où l'on trouve les solutions pour répondre aux enjeux contemporains» indique Thierry Goossens, Responsable du département de la politique de la ville à l'administration flamande.

En Flandre, la politique de la ville s'appuie, d'une part, sur la Note politique 2019-2024 du Ministre du Gouvernement flamand, Bart Somers et, d'autre part, sur plusieurs instruments développés par l'administration, comme par exemple les subsides de rénovation urbaine.

L'objectif global de la note gouvernementale est de faire des villes de véritables leviers pour la

réalisation des ambitions flamandes sur le plan des transitions : la ville doit être compacte, accessible, inclusive, circulaire, économiquement résiliente et responsable. Thierry Goossens explique plus en détails : «La note du Ministre avance 5 objectifs opérationnels : renforcer l'approche urbaine, atténuer les problématiques métropolitaines (notamment pour les villes situées dans le large périmètre de la région bruxelloise), développer un écosystème flamand de 'smart cities', participer aux réseaux urbains européens et internationaux, faire de la politique de la ville une référence (en favorisant le partage d'expériences entre les grandes et les petites villes)».

Plusieurs instruments permettent de concrétiser les lignes directrices définies pour la politique de la ville : les instruments de rénovation urbaine (subsides de projet ou de concept), le programme Smart Flanders ou encore le Moniteur urbain et communal. «Les subsides de rénovation urbaine existent depuis 2002. Au départ, les appels à projet avaient lieu tous les trois ans. Depuis 2010, il s'agit d'un appel annuel» constate Thierry Goossens.

«Toutes les 34 villes ainsi que la Commission communautaire flamande pour la Région bruxelloise peuvent déposer des projets. Les subsides visent à soutenir financièrement les investissements dans des projets de rénovation urbaine. Ils sont octroyés en fonction du respect de critères de qualité (8 au total) : le caractère global du projet, l'interaction entre le projet, la vision de la ville sur son développement et la politique locale, l'importance du projet (son caractère innovant et sa contribution au développement durable de la ville), la qualité de l'aménagement, la participation, la collaboration avec des partenaires publics et privés, l'organisation

## La politique des temps de la Métropole de Lille

du projet et l'implication de la ville, la faisabilité (en termes de calendrier et de budget). Un jury indépendant analyse les projets sur la table et formule ses recommandations au Ministre. Le montant du subside varie de 1,5 à 3,5 millions €, par projet. Par an, ce sont 3 à 4 projets qui sont soutenus. A côté des subsides de projet, il existe aussi les subsides de concept, permettant aux villes d'être accompagnées dans le développement d'une vision sur un développement urbain innovant. Le montant du subside de concept varie de 60.000 à 90.000 €».

Un exemple concret ? Thierry Goossens évoque le projet de rénovation du Vaartkom, à Leuven. «Ce quartier, situé à proximité de l'ancien site de la brasserie 'Stella Artois' était abandonné et nécessitait plusieurs interventions pour en faire une zone urbaine multifonctionnelle et relier le quartier au centre-ville. Plusieurs actions de rénovation ont eu lieu : un bâtiment multifonctionnel a été construit (accueillant des étudiants et des entreprises), un projet de logement social a vu le jour, une passerelle pour vélos et piétons a été construite pour traverser la Dyle, le bâtiment 'Entrepot' a fait l'objet d'une reconversion culturelle et enfin, la place Engels a été complètement réaménagée. Le financement global du projet se répartit comme suit : 12.300.000 € de la ville, 120.100.000 € de contribution privée, 22.850.000 € de partenaires publics et 2.360.000 € de subsides de rénovation urbaine. Ce projet global, mené de 2011 à 2015, a permis d'insuffler une nouvelle dynamique dans ce quartier, d'y améliorer la qualité de vie et de renforcer la cohésion sociale».

«Même si peu de monde sait ce qu'est la politique temporelle, il est clair que chacun a déjà pu en apprécier les effets. Lorsque vous êtes dans un bus roulant sur une voie de circulation qui lui est dédiée pendant les heures de pointe ou quand vous profitez d'une rue 'piétonnisée' pendant l'été ou le week-end, vous entrez dans le champ des actions des politiques temporelles», constate Coline Carême, Chargée de mission au Bureau des temps de la Métropole européenne de Lille (MEL).

Qu'est-ce qu'une politique temporelle ? Il faut remonter dans les années 1980 et se rendre en Italie pour en trouver l'origine : «Un groupe de femmes italiennes a revendiqué leur retour à l'emploi; pour cela, elles devaient pouvoir articuler leurs vies professionnelle et privée. Or, les horaires des services publics ne leur permettaient pas de concilier ces différents temps. Suite à leurs actions, plusieurs villes se sont emparées de la question du temps et ont réorganisé les horaires de leurs services. D'autres villes européennes ont rejoint ce mouvement et ont créé leur 'Bureau des temps' (Rome, Barcelone, Rennes, Lille ainsi que Namur). Le droit au temps a d'ailleurs été conforté par le Conseil de l'Europe en 2010. En réalité, le temps est une composante essentielle de la qualité de vie au quotidien et un enjeu de cohésion sociale» indique Coline Carême.

Mieux prendre en compte la question du temps permet de réduire l'impact des temps contraints et subis (en augmentant les temps choisis), d'améliorer l'articulation des temps de vie (entre les activités professionnelles, la famille et les loisirs), de participer





à la structuration d'un rythme de territoire qui convienne à tous, et d'optimiser les ressources (les politiques temporelles étant peu coûteuses et ne demandant pas d'investissements budgétaires importants). Les politiques temporelles peuvent intervenir sur plusieurs champs d'actions des politiques: les horaires des services publics et des commerces (en ouvrant «mieux» plutôt que «plus»), l'organisation du travail (avec, par exemple, des plages horaires d'arrivée et de sortie plus larges, ou le recours au télétravail), la logique d'usage (en recherchant la multifonctionnalité des équipements et des espaces). «L'idée est de faire 'autrement' en stimulant l'intelligence collective, en concertant, en expérimentant, en évaluant et en travaillant sur la transversalité» explique la Chargée de mission du Bureau des temps de la MEL.

Au niveau de la Métropole de Lille, qui compte 1.2 million d'habitants et 95 communes, plusieurs actions ont été menées en matière de politique temporelle. La première étape a consisté à dresser le profil temporel du territoire, en recensant notamment les horaires d'ouverture de 1.500 sites (services publics, écoles, commerces, parcs,...). Des cartographies ont été établies pour présenter ces données.

«La politique métropolitaine des temps a été adoptée en 2015 et intégrée dans plusieurs plans stratégiques de la MEL» poursuit Coline Carême. «Au niveau du Bureau du temps, nous avons notamment développé trois projets concrets : 'Heures de pointe' sur la promotion de solutions temporelles pour lutter contre la congestion urbaine aux heures

de pointe, 'Et si on se mêlait de l'été ?' pour une meilleure prise en compte de cette saison dans les politiques publiques, et enfin, 'Rythme ma bibliothèque'. Ce dernier, porté à présent par le Service de la Culture de la MEL, vise à renforcer l'accessibilité des bibliothèques, adapter l'offre d'horaires d'ouverture aux différents rythmes et encourager un fonctionnement en réseau. Plusieurs étapes ont été suivies : recenser l'offre de lecture publique et analyser la fréquentation, recueillir les attentes du public et du personnel, dialoguer avec les parties prenantes, expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement et évaluer. Au final, 16 communes ont modifié leurs horaires ; avec 2.400 heures d'ouverture supplémentaires, on a constaté une augmentation de la fréquentation et des prêts».

Au final, les politiques temporelles ont des impacts positifs sur la qualité de vie, la cohésion sociale, l'optimisation des ressources, la réduction des inégalités, l'attractivité du territoire, l'efficacité et la modernisation de l'action publique... «Les villes ont tout à gagner à ancrer les politiques temporelles dans leurs plans d'action, dans une perspective de développement urbain durable» conclut Coline Carême.

#### En savoir plus

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/developpement-territorial-et-social/bureau-des-temps>

<http://tempoterritorial.fr/>

## Les projets de Charleroi

Il y a 8 ans, lorsque Georgios Maïllis est devenu Bouwmeester de Charleroi, il a tout d'abord constitué une équipe plurielle, comptant des architectes paysagistes et urbanistes mais aussi des artistes designers et permaculteurs. *«L'objectif était de voir ce que ces personnes, qu'on laisse peu s'exprimer sur le thème de la ville, avaient à proposer»*. Une fois l'équipe mise en place, il s'agissait de définir la stratégie: *«Comment relever Charleroi, une ville que plus personne ne voulait visiter et que les citoyens quittaient ? En réponse à ce défi, nous avons décidé d'organiser les projets autour de trois grands axes: l'immatériel, avec des actions rapides ; le construit, pour les actions à moyen terme ; le territoire, pour celles à long terme»* explique Georgios Maïllis.

L'identité visuelle ou les grands événements font partie des actions rapides de l'axe «immatériel». L'objectif est de recréer les bases de la confiance et de faire vivre la ville en agissant sur l'image et les événements. Les projets pouvant se réaliser à moyen terme sont davantage de nature architecturale: c'est le construit. *«En développement une architecture de qualité, on se met en capacité de créer les conditions d'un mieux vivre urbain»* indique le Bouwmeester. Il poursuit: *«Le troisième axe, avec les actions à long terme, concerne le territoire de Charleroi avec une vision globale et non plus fragmentée, comme c'était le cas depuis trop longtemps»*.

Les différents projets se déroulent sur deux mandats: le premier, de 2013 à 2018, visait à corriger les trajectoires, créer une identité claire, entamer des projets phares et penser l'avenir du territoire. *«Durant cette période, plusieurs projets structu-*



*rants ont été lancés, notamment dans le cœur de la ville. Citons la Place Charles II, qui redevient une véritable place et non plus un rond-point, ou le siège social de la Sambrienne qui va revitaliser tout un quartier»*.

Durant le second mandat, de 2018 à 2022, les projets amorcés seront finalisés. L'objectif est également de rendre la ville plus vivante, en intégrant davantage la nature et en redynamisant les espaces verts dont la ville dispose déjà. Le dernier axe concerne le schéma de développement territorial: *«Nous ne pouvons pas nous limiter à une réflexion sur la ville. Il faut arrêter d'opposer la ville et les villages ou urbanité et ruralité, et travailler ensemble, sur des territoires cohérents et liés»* conclut Georgios Maïllis.

[www.charleroi-bouwmeester.be](http://www.charleroi-bouwmeester.be)

# Les projets de La Louvière

Avec près de 81.000 habitants, la ville de La Louvière est l'une des sept grandes villes wallonnes. La Louvière mène une vaste réflexion sur son devenir et ce, depuis 2004, année où le premier projet de ville est adopté. Cet outil de développement stratégique de la ville, transversal et durable, définissait une vision à l'horizon 2020 et prévoyait une série d'actions de rénovation. En 2018, une nouvelle démarche est lancée pour savoir quelle sera la ville de demain. Un bureau d'étude est désigné et une équipe interne mise en place. *«La particularité est que le projet a été véritablement co-construit à toutes les étapes de la démarche, depuis l'établissement du diagnostic jusqu'à la définition des objectifs opérationnels. Le projet de ville vient de se terminer et va être validé par le Conseil communal en novembre prochain»* explique Sylvana Russo, Directrice du cadre de vie de la ville de La Louvière.

Le projet de ville, qui donne une vision à long terme, est étroitement lié à deux autres documents de référence, à savoir le Plan stratégique transversal (PST) et la Perspective de développement urbain (PDU)<sup>(1)</sup>. Ces deux documents spécifiques, conçus pour la durée de la législature, ont dû être rédigés en vue de leur validation. *«Nous nous sommes bien entendu appuyés sur le projet de ville ; néanmoins, au vu des informations demandées, un important travail de collecte d'informations a dû être réalisé. Nous disposons de données quantitatives mais aussi qualitatives, puisque nous avons organisé plusieurs Assises citoyennes. Nous avons également tenu compte des grands projets urbains en cours, puisque nous menons plusieurs projets de reconversion industrielle et d'aménagement d'espaces publics, sans oublier les actions favorisant la*

*mise en place d'un réseau de mobilité douce»* souligne la Directrice du cadre de vie de la ville.

Concrètement, plusieurs projets de rénovation sont menés au cœur et aux alentours de la ville, pour créer une nouvelle dynamique urbaine : la rénovation du DEF (un bâtiment appartenant à la ville) et sa transformation en 'maternités commerciales', la réalisation d'une piste BMX sur une ancienne friche



industrielle charbonnière à Strepv-Bracquengnies ou encore les interventions prévues dans le Quartier numéro un à Haine-St-Paul. *«Tous ces projets sont développés dans un esprit de cohérence avec les principes et objectifs définis dans la PDU, le PST et le projet de ville. Notre volonté est de construire la ville de demain avec l'ensemble des acteurs concernés, tant les citoyens que les services de la ville. Vous savez, un projet de ville doit être ambitieux et nécessite une part de rêve pour être mené à bien»* indique Sylvana Russo.

<sup>(1)</sup> Voir article en page 10.



# Renouvellement Comité de Contrôle de l'Eau

Le Comité de Contrôle de l'Eau est l'organe de régulation régional du prix de l'eau, dont le Secrétariat est assuré par le CESE Wallonie. Créé en 2004 dans le cadre d'une gestion intégrée et performante du secteur de l'eau, le Comité contribue à la mise en place de la politique du coût-vérité de l'eau et à l'harmonisation des tarifs.

Il a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau en région wallonne.

Début juillet, le Comité a été renouvelé : les membres ont été désignés pour une durée de 5 ans, ainsi qu'un nouveau Président. Thibaut Georgin succède à Jean-Claude Vandermeeren, qui a présidé le Comité de Contrôle de l'Eau pendant plus de 15 ans.

Découvrez les interviews de l'ancien et du nouveau Président en page 28.



Plus d'infos : [www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)  
(Structure/Comité de Contrôle de l'Eau)



Le Comité de Contrôle de l'Eau a été créé dans le cadre d'une gestion intégrée et performante du secteur de l'eau. Ses missions sont définies par le décret du 27 mai 2004 et par l'arrêté du 3 mars 2005, relatifs au Code de l'Eau.

Il contribue à la mise en place de la politique du coût-vérité de l'eau et à l'harmonisation des tarifs. Il a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau en Wallonie. Il répond à des demandes d'avis ou remet des avis d'initiative et formule des recommandations relatives à la politique des prix de l'eau ainsi que sur tout dossier relatif à une augmentation d'un élément constitutif du prix de l'eau.

Dans sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, le Gouvernement wallon met en avant la volonté «*d'assurer l'accès à l'eau à tous les citoyens wallons tant en quantité qu'en qualité. La gestion de l'eau doit être solidaire, efficace et respectueuse de la santé et de notre environnement. La gestion publique doit être préservée et les coûts répartis équitablement entre tous les usagers*». Le Gouvernement entend à ce que la régulation du secteur de l'eau soit efficiente. Les aspects «sécurité d'approvisionnement, maîtrise du prix de l'eau et service de qualité» doivent être les objectifs poursuivis. Le Gouvernement souhaite également que les opérateurs mettent tout en œuvre afin de ne pas augmenter le prix de l'eau au-delà de l'inflation. Enfin, il souhaite optimiser le fonctionnement du Fonds social de l'eau.

### **Un rôle essentiel**

Toute modification du prix de l'eau de distribution doit obligatoirement être soumise pour accord au Comité de Contrôle de l'Eau, préalablement à toute autre formalité imposée par d'autres législations. Les sociétés de distribution sont ainsi tenues d'introduire une demande d'augmentation tarifaire auprès du Comité de Contrôle de l'Eau. A cet effet, le distributeur doit fournir son plan comptable qui détermine le coût-vérité de distribution, sa carte de visite (présentation de la société, respect des missions légales,...) accompagnée d'une facture de régularisation annuelle ainsi que la feuille de données nécessaires à l'élaboration des indicateurs de performance (bilan des volumes, contexte,

## **Composition**

Le Comité de Contrôle de l'Eau est composé de

14 membres effectifs (+ 14 suppléants) dont :

- 6 représentants du CESE Wallonie (1 UWE, 1 EWCM, 1 FWA, 2 FGTB, 1 CSC),
- 2 représentants du Conseil central de la Consommation,
- 2 représentants de la Région,
- 4 représentants de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Participent également aux débats :

- 2 représentants de la SPGE désignés par le Comité de Direction,
- 2 représentants des producteurs,
- 2 représentants des organismes d'épuration.

patrimoine technique, gestion administrative, qualité de l'eau).

En outre, un plan financier à 5 ans, une trajectoire de prix établie par l'opérateur ainsi qu'une motivation circonstanciée de la demande de hausse de prix sont requis.

Sur base de ces documents, le Comité de Contrôle de l'Eau peut juger du respect des obligations légales et de la qualité du service fourni à la collectivité par les différents distributeurs.

Conformément aux prescrits légaux, le Comité remet un avis sur les demandes d'augmentation tarifaire sollicitées et notifie ses décisions aux distributeurs et aux Ministres compétents, à savoir le Ministre de l'Environnement, pour ce qui concerne le respect des obligations légales relatives au Code de l'Eau et le Ministre de l'Économie qui a la politique des prix de l'eau dans ses attributions. L'avis est également envoyé au SPW Economie-Emploi-Recherche (DGO6) comme le requiert la circulaire proposant le système de régulation du prix de l'eau.

Enfin, les distributeurs sont tenus de déposer annuellement l'ensemble de ces documents au Secrétariat du Comité de Contrôle de l'Eau pour le 30 juin de l'année suivant l'exercice. L'objectif est de permettre au Comité d'établir un rapport annuel et d'émettre des recommandations au Gouvernement et au Parlement wallon en matière de cohérence entre l'évolution du prix de l'eau et la politique régionale de l'eau, l'incidence socio-économique de la tarification et les actions et initiatives à poursuivre pour s'assurer que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau.

## Trois questions à

# Jean-Claude Vandermeeren



Jean-Claude Vandermeeren a présidé le Comité de Contrôle de l'Eau depuis sa création, en 2004. L'ancien Secrétaire général de la FGTB, qui fut également Président du CESE Wallonie (à l'époque le CESW), est un farouche défenseur de la concertation sociale régionale.

Il dresse le bilan de sa Présidence et évoque les défis auxquels le secteur de l'eau est confronté.

### Wallonie: A l'heure de quitter la Présidence du Comité de Contrôle de l'eau, quel bilan dressez-vous ?

**Jean-Claude Vandermeeren:** Un bilan très positif, au regard de la manière dont s'est organisée la concertation au sein du Comité tout au long de ces 15 dernières années. Vous savez à quel point je suis attaché à la concertation, que j'estime essentielle pour le développement économique et social de la Wallonie. Ma plus grande fierté est que nous soyons toujours parvenus à rendre des avis unanimes, dans une ambiance constructive et positive, malgré le fait que les acteurs autour de la table viennent d'horizons divers et ne défendent pas nécessairement les mêmes intérêts.

Mon seul regret est le manque d'explications fournies par le Gouvernement, lorsque ses décisions ne suivaient pas les avis du Comité de Contrôle de l'Eau, pourtant unanimes. Les relations avec les autorités politiques gagneraient à ce que les décisions soient davantage motivées et surtout, communiquées.

### Wallonie: Quels sont les défis pour le secteur ?

**Jean-Claude Vandermeeren:** Selon moi, le principal défi consiste dans la réponse à donner à deux courants de pensée qui peuvent être, dans certains cas, en contradiction. D'un côté, il est clair que la volonté commune est que le prix de l'eau augmente le moins rapidement possible et soit sous contrôle. D'un autre, tout le monde souhaite que des investissements soient réalisés en vue de garantir la qualité de l'eau. Il ne s'agit pas

seulement de l'eau destinée à la consommation, mais aussi de l'eau des fleuves, rivières, nappes phréatiques... Certains investissements sont d'ailleurs obligatoires, imposés par les législations régionales ou européennes. Or, ils ont un coût, qui peut se répercuter sur le prix de l'eau. De manière générale, les intercommunales réalisent ces investissements, suivant des programmations précises. Ce n'est pas toujours le cas pour certaines communes, de plus petite taille, qui souhaitent davantage d'autonomie en matière de gestion de l'eau et qui, de ce fait, n'ont pas toujours les moyens de réaliser des investissements pourtant indispensables. Selon moi, il importe que les structures assurant la gestion de l'eau puissent être de taille suffisante, de manière à garantir un équilibre entre les moyens destinés aux investissements et la maîtrise du prix de l'eau. A cet égard, instaurer des plans d'investissements à 5 ans me paraît utile, de manière à ne pas travailler au cas par cas mais plutôt d'avoir une vision sur le long terme.

### Wallonie: Quels conseils donneriez-vous à votre successeur ?

**Jean-Claude Vandermeeren:** Je n'ai pas vraiment de conseil à donner au nouveau Président, qui dispose d'une solide expérience dans le secteur ! Il me semble cependant important de continuer à avoir l'unanimité au sein du Comité et de rendre des avis consensuels. Et, pourquoi pas, interpeller le Gouvernement afin de développer davantage les collaborations, en l'invitant à motiver ses décisions et à en informer le Comité de Contrôle de l'Eau.

# Thibaut Georgin

Le nouveau Président du Comité de Contrôle de l'Eau connaît bien le secteur : Président de la Société Publique de la Gestion de l'eau pendant 5 ans, il est l'actuel Président de Brugel <sup>(1)</sup>, l'autorité de régulation pour les marchés de l'électricité et du gaz pour la Région de Bruxelles-Capitale, ayant également des missions concernant le secteur de l'eau.

Thibaut Georgin est Ingénieur de gestion de formation et a travaillé pendant plusieurs années dans le secteur privé et public, puis comme consultant indépendant en stratégie d'entreprise. Il entame sa Présidence dans un esprit d'ouverture et avec la volonté que le Comité de Contrôle de l'Eau puisse, à son niveau, participer à la réflexion sur l'avenir du secteur.



## Wallonie: Comment voyez-vous votre rôle en tant que Président ?

**Thibaut Georgin :** De la manière la plus sereine et efficace possible! Je bénéficie d'une certaine expérience de cette fonction, puisque j'ai présidé le Conseil d'administration de la SPGE de 2011 à 2016, et que je préside Brugel depuis mars de cette année. Selon moi, le Président doit être l'animateur et assurer le bon fonctionnement d'une instance. Il est clair que, depuis plus de 15 ans, le Comité de Contrôle de l'Eau fonctionne – et fonctionne même très bien ! Le Code de l'eau fournit le cadre général et il convient de faire respecter celui-ci. Vous savez, je ne suis pas un adepte de la révolution... Dès lors, je compte observer la méthode de travail actuelle et faire en sorte que les travaux du Comité de Contrôle se poursuivent dans la continuité, tout en s'adaptant aux enjeux et aux évolutions du secteur.

## Wallonie: Quels sont les défis auxquels le secteur de l'eau est confronté ?

**Thibaut Georgin :** Tout d'abord, il faut rappeler que le secteur de l'eau fonctionne bien en Wallonie. Les différents acteurs en présence, bien que très différents en taille pour la partie distribution, collaborent ensemble pour assurer un niveau de service optimal. Cependant, le secteur est confronté à

des défis importants et une réflexion sur son avenir s'avère nécessaire. Parmi les défis, je citerai notamment l'évolution climatique (avec des périodes de stress hydrique de plus en plus fréquentes en Wallonie) mais aussi l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution et de collecte des eaux usées ou encore les mesures sociales pour les Wallons qui connaissent des difficultés à honorer leurs factures.

## Wallonie: Comment le Comité de Contrôle de l'eau peut-il participer à cette réflexion ?

**Thibaut Georgin :** Le Comité de Contrôle de l'Eau ne doit pas se limiter à aborder la dimension prix. Il me paraît essentiel qu'un débat puisse avoir lieu sur l'utilisation des recettes pour mener une politique durable de gestion de cette ressource vitale. Le Comité de Contrôle de l'Eau rassemble des acteurs complémentaires. Je crois dans les échanges entre les acteurs – et le fait que je préside deux organismes impliqués dans le secteur, l'un wallon et l'autre bruxellois, – n'est pas un hasard. Je vois cela comme une réelle opportunité de mener des débats en restant ouverts aux autres et permettant de participer à la co-construction d'une politique de l'eau durable et efficiente.

<sup>(1)</sup> [brugel.brussels](http://brugel.brussels)

## Des opportunités concrètes pour la relance de la Belgique !



Veerle Nuyts et Xavier Vanden Bosch sont tous deux «European Semester Officers», en français «Responsables du Semestre européen». Peu connus du grand public, ces experts, faisant partie de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, ont pourtant un rôle essentiel. En effet, ce sont eux qui sont en charge du dialogue sur le Semestre européen et des recommandations socio-économiques adressées à la Belgique, faisant ainsi le lien entre la Commission, les autorités belges et d'autres parties prenantes en Belgique.

Dans l'interview accordée à la revue Wallonie<sup>(1)</sup>, Veerle Nuyts et Xavier Vanden Bosch expliquent ce qu'est le Semestre européen. Ils présentent les recommandations faites à la Belgique, et leur lien avec le Plan de relance européen «Next Generation EU». Ils insistent sur l'importance du dialogue social à tous les niveaux pour que le Semestre européen et le support de l'Europe à travers Next Generation EU puissent porter leurs fruits.

### Wallonie: Pourriez-vous nous expliquer ce qu'est le Semestre européen ?

**Veerle Nuyts:** Le Semestre européen est le système de coordination des politiques économiques, sociales et budgétaires des États membres de l'Union européenne. Chaque année le Conseil adresse des recommandations à chaque État membre. Elles visent à promouvoir la croissance et l'emploi, tout en assurant la stabilité financière et macro-économique. Le Semestre européen a été la principale réponse de l'Union face à la crise financière de 2008. Le Semestre repose sur un dialogue permanent et une coopération encore plus étroite entre la Commission, les États membres et les différentes parties prenantes, avec un rôle important pour les partenaires sociaux. Il s'agit d'un outil dynamique et évolutif. Avec la Commission von der Leyen, le Green Deal est devenu la stratégie de croissance de l'Europe et le Semestre européen. La situation inédite due à la pandémie COVID-19 et au choc socio-économique que celle-ci a entraîné, a nécessité une approche particulière pour le Semestre européen de cette année. Il s'inscrit dès

lors dans le cadre de l'effort global déployé par l'Union européenne pour contenir la propagation du virus, soutenir les systèmes de santé nationaux et aussi répondre aux défis économiques et sociaux dus à cette crise. Les recommandations proposées par pays, mettent en lumière les politiques économiques et d'emploi adaptées aux nouvelles priorités en lien avec la crise sanitaire.

### Wallonie: L'Europe a lancé un vaste plan de relance «Next generation EU». Quel soutien sera apporté à la Belgique ?

**Xavier Vanden Bosch:** Le cœur de Next Generation EU porte un nom: la «Facilité pour la reprise et la résilience». Elle va permettre de soutenir tous les États membres, et en particulier ceux les plus touchés par la crise. Pour la Belgique, ce soutien est estimé à 5,15 milliards €, sous forme de subsides qui peuvent éventuellement être complétés par des prêts (sans dépasser 6,8% du RNB). Chaque pays est invité à élaborer son propre plan de relance et de résilience, consistant en un ensemble cohérent de réformes et d'investissements.

<sup>(1)</sup> Cette interview a été réalisée dans le prolongement de la présentation du Semestre européen par Veerle Nuyts et Xavier Vanden Bosch aux membres des Commissions Economie-Politiques industrielles et Emploi-Formation-Education du CESE Wallonie.



L'objectif poursuivi est commun : que la relance en Europe s'oriente résolument sur la voie de la transition verte et digitale, tout en améliorant la résilience et le potentiel de croissance de nos économies. Ce plan national devra donc être cohérent et viser les recommandations adressées à la Belgique dans le cadre du Semestre européen. Le Semestre et le plan de relance européens sont donc intrinsèquement liés. Dans son plan de relance et de résilience, la Belgique devra présenter un calendrier de mise en œuvre, des objectifs quantifiés et les coûts estimés. Il sera très important que le niveau fédéral et les entités fédérées collaborent étroitement. Il est tout aussi primordial que le plan bénéficie d'un soutien sociétal important afin de garantir son implémentation; les interlocuteurs sociaux devraient être consultés lors de l'élaboration du plan. La Commission maintiendra un dialogue étroit avec les autorités belges lors de l'élaboration du plan et en vue de sa finalisation pour avril 2021.

#### **Wallonie : Quelles sont les recommandations adressées à la Belgique ?**

**Xavier Vanden Bosch :** Les recommandations faites à la Belgique en 2019 et 2020 – et qui sont pertinentes dans le cadre de la relance – s'articulent autour de plusieurs axes : budget et qualité des dépenses publiques, soins de santé, politique de l'emploi, formation et enseignement, investissements, et enfin l'environnement des affaires.

En ce qui concerne le volet budgétaire et fiscal, la clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité et de croissance ayant été activée (ce qui permet de s'écarter temporairement de la trajectoire d'ajustement en vue de la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme), il n'y a pas d'objectifs chiffrés pour cette année. Bien entendu, une grande importance est toujours accordée à la qualité et à l'efficacité des dépenses publiques.

Au niveau de l'emploi, force est de constater que les taux d'emploi sont plutôt faibles en Belgique, notamment chez les jeunes, les plus âgés et les personnes issues de l'immigration. L'Union européenne recommande donc à la Belgique de mener une politique d'activation qui soit plus efficace et de favoriser le développement des compétences. La mobilité du travail devrait être encouragée vers les secteurs faisant face à des pénuries importantes. La charge fiscale élevée sur les revenus du travail est également épinglée comme un des éléments

qui freine l'emploi. Dans le cadre des transitions en cours et futures, il faudra davantage développer l'apprentissage tout au long de la vie et la formation. Les compétences entrepreneuriales, numériques, les STEMs, les langues mériteraient plus d'attention.

#### **Wallonie : Qu'en est-il pour les entreprises et les investissements ?**

**Xavier Vanden Bosch :** Bien entendu, il y a d'abord lieu de soutenir la liquidité des entreprises les plus touchées par la crise, tout en veillant à l'efficacité et l'efficacité des mesures. La dynamique d'entreprise est faible en Belgique et la croissance de la productivité se tasse plus qu'ailleurs. Plusieurs facteurs spécifiques à la Belgique peuvent l'expliquer : les charges administratives qui pèsent sur les entreprises sont élevées, le système fiscal est complexe, certains secteurs de services peu ouverts à la concurrence,...

Pour ce qui est des investissements, il importe de donner la priorité à ceux qui vont dans la direction d'une transition vers une économie verte et numérique et donc notamment les investissements dans le transport durable, dans l'économie circulaire, dans la transition énergétique (bâtiments, énergies propres), dans les infrastructures numériques (réseaux haut-débit, 5G) et dans la recherche et l'innovation qui est un levier fondamental pour accroître la productivité.

#### **Wallonie : Quelles sont les conditions de réussite du plan de relance et donc, du Semestre européen ?**

**Veerle Nuyts :** Le plan de relance est une réponse européenne commune, sans précédent, à la crise sanitaire actuelle : il place la facilité de reprise et de résilience au cœur du projet. Les mois qui viennent seront cruciaux en Belgique pour élaborer un plan de relance et de résilience belge qui soit cohérent et coordonné, en étroite collaboration avec la Commission européenne. Son appropriation au niveau national est essentielle. C'est la raison pour laquelle il est important qu'un dialogue social efficace soit mené et que les interlocuteurs sociaux soient étroitement associés à la démarche.

### Villes durables : Quelles villes pour demain ?

Sous la direction de Christophe Rymarski  
Éditions Sciences Humaines  
(La Petite Bibliothèque de Sciences Humaines)



La ville durable est tout sauf un concept. Elle est un ensemble de processus, d'expérimentations – voire d'utopies concrètes –, portés par des acteurs aux volontés singulières présents dans des territoires chaque fois différents. De Växjö en Suède à Loos-en-Gohelle en France en passant par Rennes, Bologne, Hambourg ou Dunkerque, les actions et les politiques environnementales traduisent des enjeux particuliers souvent contradictoires. Comment rassembler des logiques et des forces opposées : comment allier qualité de l'environnement, développement économique et justice sociale ? Que faire dans les territoires où la population est confrontée à la fois à la précarité économique, à la fragilité de son environnement et aussi à l'indignité de son habitat ? Comment repenser nos moyens de déplacement et rendre l'air de nos villes respirable ? Qu'espérer des innovations architecturales, des écoquartiers et de la montée en puissance des villes intelligentes ? Que faire pour mobiliser et responsabiliser les habitants ?



### Mettre en place et manager le télétravail : 20 outils pour co-construire la performance collective et la qualité de vie

Maxime Robache  
Éditions Eyrolles

Le télétravail tend à s'imposer dans le paysage professionnel. Pendant la crise inédite du coronavirus, il a concerné des millions de salariés. Tout le monde en parle, mais comment le mettre en place et gérer efficacement ses collaborateurs à distance ? Comment faire du télétravail un véritable levier de performance collective et de qualité de vie ? Cet ouvrage délivre des clés de compréhension, des méthodes concrètes et des outils pratiques pour mettre en place et maintenir le télétravail dans une équipe.

Il met dans un premier temps en avant les bénéfices du télétravail pour l'entreprise : amélioration nette de la performance (économique, organisationnelle, environnementale et sociale) et propose dans un second temps au manager des pratiques, méthodologies et outils de management pour le déployer avec succès au quotidien.

Patrick  
Artus

Olivier  
Pastré

## L'économie post-Covid

LES HUIT RUPTURES QUI NOUS  
FERONT SORTIR DE LA CRISE

fayard

### L'économie post-Covid

Patrick Artus, Olivier Pastré

Fayard

Penser l'après-Covid est vital. Deux scénarios sont envisageables. Le premier est celui d'une aggravation de la crise sanitaire, économique et sociale, faute de réponses adaptées. Le scénario alternatif est celui de la maîtrise, même imparfaite, de la pandémie et d'une refondation de l'économie mondiale sur des bases plus saines et durables.

Pour définir où se fixera le curseur entre ces deux scénarios, tout dépendra des politiques économiques et sanitaires mises en œuvre – de l'entreprise à l'économie mondiale en passant par un nouveau paradigme du travail et de l'emploi.

Première solution : le repli sur soi, le protectionnisme et la guerre des monnaies, terreau de tous les populismes. Seconde solution : la prise de conscience que la coopération et la solidarité sont les seuls piliers d'une sortie de crise par le haut.

### Déclarons l'état d'urgence écologique

Cédric Chevalier, Thibault de La Motte

Editions Luc Pire

Après 40 ans d'alarmes scientifiques, l'urgence écologique et climatique n'est plus mise en doute. Elle a été défendue haut et fort par de nombreux acteurs, mais aussi par les foules qui ont marché dans les rues. Tandis que l'extrême droite et l'extrême gauche se renforcent, de nombreux citoyens s'inquiètent de leurs conditions d'existence, des inégalités croissantes et des migrations. Fin du mois et fin du monde étant intimement liées, l'urgence est aussi devenue sociale et démocratique. C'est ici une démocratie régénérée qui est esquissée, par et pour les citoyens, sous la forme d'un État d'Urgence écologique. Une transition sociétale est nécessaire, urgente, et possible. L'État doit assumer son rôle d'activateur, en offrant à tous les porteurs d'initiatives le terreau fertile dont ils ont besoin. Les auteurs souhaitent démontrer qu'il existe d'autres futurs que les effondrements, la dictature ou le néolibéralisme total.



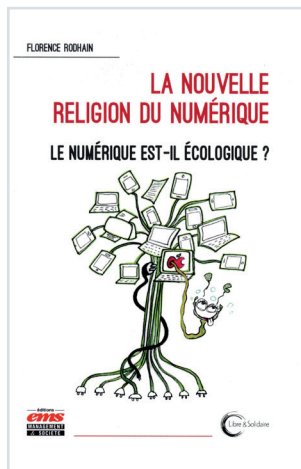
**Recyclage : Le grand enfumage**

Flore Berlingen  
Rue de l'Échiquier



Dans un contexte de surconsommation des ressources et d'explosion de la quantité de nos déchets, le recyclage apparaît telle la panacée face à l'hérésie de la mise en décharge ou de l'incinération. Nous voudrions croire aux vertus d'un système qui nous permettrait de continuer à consommer «comme si de rien n'était», en faisant juste l'effort de trier. Les campagnes de communication émanant d'acteurs publics ou privés entretiennent ce mirage, en faisant l'impasse sur les limites du recyclage.

À l'heure où la crise sanitaire de la Covid-19 favorise un retour en force des produits à usage unique, menaçant les timides avancées de ces dernières années, n'est-il pas urgent de réfléchir au modèle industrialo-économique que nous souhaitons voir advenir ? De rééquilibrer les efforts, moyens et financements investis en faveur d'une gestion des ressources véritablement pérenne ?

**La nouvelle religion du numérique : Le numérique est-il écologique ?**

Florence Rodhain  
Editions EMS

La pensée magique accompagne le développement fulgurant du numérique dans nos sociétés. La prise de recul n'est plus autorisée. Pire, la pensée dominante voudrait nous faire accroire que le numérique est associé à l'écologique.

Or, l'industrie des Technologies de l'Information et de la Communication est l'un des secteurs industriels les plus polluants et destructeur de la planète.

Les injonctions à se diriger vers le «tout numérique» sont l'objet de manipulations, où les véritables motifs sont cachés : cachée la tentative de sauvegarder coûte que coûte un système qui nous entraîne vers le

chaos, caché le fait que l'enfant est désormais considéré comme un consommateur plutôt que comme un apprenant...

Se basant sur les travaux de recherche de l'auteure ainsi que ceux de l'ensemble de la communauté scientifique, cet ouvrage déconstruit cette pensée magique.



## Et dans notre bibliothèque numérique

### **L'impact du Covid-19 sur les perspectives budgétaires de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale : Première tentative d'estimation 2020-2025 dans le cadre de deux scénarios macroéconomiques**

Christelle Kozicki, Delphine Van Hoolandt, Siméon Decrop, et al.

CERPE : Working Papers : Série Politique Économique n° 99 (Mai 2020)

Source : [www.unamur.be/eco/economie/cerpe](http://www.unamur.be/eco/economie/cerpe)

### **Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-7<sup>ème</sup> exercice) : Focus sur les impacts de la crise COVID-19 sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie**

Isabelle Reginster, Christine Ruyters

IWEPS : Rapport de recherche n° 40 (Juillet 2020)

Source : [www.iweps.be](http://www.iweps.be)

### **Les inégalités d'accès aux soins de santé en Belgique : Rapport de synthèse**

Rita Baeten, Sophie Cès

Observatoire social européen (Juillet 2020)

Source : [www.ose.be](http://www.ose.be)

### **Perspectives économiques régionales 2020-2025**

BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen

Bureau fédéral du Plan : Perspectives (Juillet 2020)

Source : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### **Chiffres clés de l'agriculture : L'agriculture belge en chiffres : 2020**

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (Juillet 2020)

Source : [statbel.fgov.be](http://statbel.fgov.be)

### **La Wallonie dans la stratégie Europe 2020**

IWEPS : Europe (Juillet 2020)

Source : [www.iweps.be](http://www.iweps.be)

### **Infrastructures vertes : Pourvoyeuses de services écosystémiques**

D. Bruggeman, V. Defer, S. Hendrickx, et al.

Conférence Permanente du Développement Territorial (Septembre 2020)

Source : [cpdt.wallonie.be](http://cpdt.wallonie.be)

### **Rapport Planète Vivante : La nature en Belgique**

O. Szczodry, H. Eggermont, J.-Y. Paquet, et al.

WWF (Septembre 2020)

Source : [wwf.be](http://wwf.be)

### **Risque de raréfaction des ressources en eau sous l'effet des changements climatiques : quelques enjeux prospectifs**

Emmanuel Maes, Catherine Généreux, Didier de Thysebaert, et al.

IWEPS: Cahier de prospective n° 4 (Septembre 2020)

Source : [www.iweps.be](http://www.iweps.be)

### **Peut-on atteindre un taux d'emploi de 80% en 2030 ?**

Institut pour un Développement Durable : Brève de l'IDD n° 49 (Octobre 2020)

Source : [www.iddweb.eu](http://www.iddweb.eu)

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

04/232.98.14

[biblio@cesewallonie.be](mailto:biblio@cesewallonie.be)

# Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,  
social et environnemental de Wallonie

## Editeur responsable

Luc Simar  
Secrétaire général

## Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - T 04 232 98 53  
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

## Graphiste

Nathalie Hounje - T 04 232 98 24  
nathalie.hounje@cesewallonie.be

## Rédaction

Invités : Nathalie Blanchart  
Dossier : Nathalie Blanchart, Benoît Brassine  
Actus : Nathalie Blanchart, Philippe Boveroux,  
Frédérique Debrule, Séverine Uhoda  
Livres : Jean-Claude Pirlot

## Impression

Imprimerie SNEL

## Crédits photographiques



cover  
p.24

Frédéric Séré (Studio 981) : pp. 1 et 7  
Mathieu Golinvaux : pp. 4 et 6  
Jean-Pierre Ers (Urbanisme-Ville de Liège) : pp. 8 et 14  
Roger Lambrette : p.9  
Baumans-Deffet SPRL Architecture et Urbanisme /  
Greisch Ingénierie SA : p.11  
Ville de Louvain : p.21  
Métropole Européenne de Lille : p.23  
Ville de La Louvière : pp. 12 et 25

## Remerciements

Mme Veerle Nuyts, MM. Bruno Bianchet, Thierry  
Bodson, Thibaut Georgin, Jérôme Paquet,  
Jean-François Tamellini, Xavier Vanden Bosch et  
Jean-Claude Vandermeeren pour les interviews.  
Mmes Coline Carême, Sylvana Russo, MM. Thierry  
Goossens et Georgios Maïllis pour les témoi-  
gnages.  
Mme Vanessa Amboldi et M. David Lannoy pour  
leur aide précieuse.  
Mme Angélique Koop, pour sa collaboration.